

# POLITIQUE COMMUNAUTÉ DES COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN



## **Projet de territoire et avenir commun** **Le projet de contrat de ruralité et le projet de territoire** **auquel il est adossé auront été élaborés en un trimestre.** **Pour perfectible qu'il soit, le double document voté mardi** **trace un avenir commun pour les communes de L'Arc** **mosellan.**

- VU 9 FOIS
- LE 01/06/2017 À 05:00

**Photo HD** Mécanisme complexe, et parfois poussif, la communauté des communes de l'Arc mosellan semble avoir retrouvé la marche avant. Photo d'illustration Julio PELAEZ

Mardi soir, au terme de la (très) longue présentation de Laurent Pacht, le consultant de NTC qui a accompagné la démarche de L'Arc mosellan (CCAM), le vote unanime des conseillers communautaires a fait plaisir à voir. Voilà donc la CCAM dotée d'un projet de territoire – lequel lui faisait jusqu'ici défaut – et d'un projet de contrat de ruralité. Le document partira dans les jours qui viennent vers les services de la préfecture de la Moselle pour une signature espérée d'ici au 30 juin prochain. Si cela ne s'appelle pas se dessiner un avenir commun... Un pas de géant, mine de rien, accompli vitesse grand V, au sein d'une com'com pas forcément coutumière de tels élans collectifs.

En effet, qui dit projet de territoire, dit vision partagée de ses enjeux stratégiques, vision désormais écrite noir sur blanc. Qui dit projet de territoire, dit également projet politique renouvelé pour l'institution communautaire. Qui dit projet de territoire, dit enfin – subsidiairement même si c'est loin d'être anodin – potentiels cofinancements d'actions, de la com'com et des communes grâce au contrat de ruralité.

### Actions prioritaires

Dans le document qui sera adressé aux services préfectoraux avant la fin de la semaine figurent douze actions prioritaires (à engager d'ici 2020) sous maîtrise d'ouvrage communautaire. Celles-ci sont articulées autour de quatre ambitions : environnement, développement économique, cohésion sociale et gouvernance. Le document comporte également six actions à engager ultérieurement (d'ici 2024 et après) portant sur l'urbanisme et l'habitat, le sport, la culture et les mobilités ainsi qu'une trentaine de fiches actions communales. Des actions qui vont de la création de city stades (Volstroff, Klang) à celle d'une maison médicale (Stuckange) en passant par le projet de transformation de l'ancien lycée Joseph-Cressot de Guénange en écoles du premier degré et j'en passe. Des actions hétérogènes concernant leur degré de maturité, d'avancement et/ou de précision ainsi que leurs champs thématiques. Mais, et c'est sans doute là l'essentiel, des actions en cohérence avec le projet de territoire.

Si Hubert Ditsch (Volstroff) a prudemment rappelé que « l'enveloppe nationale allouée aux contrats de ruralité pour 2017 était limitée à 216 M€ » et qu'il ne fallait en conséquence « pas trop rêver » quant aux cofinancements à attendre pour le seul Arc mosellan, l'essentiel, mardi soir, était peut-être ailleurs.